

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET STRATEGIES DE COMMUNICATION

Une gigantesque bataille sur le terrain des médias

L'affaire des 41 fûts de déchets de Seveso

(Septembre 1982 - juin 1983)

P A R T I E I

OCTOBRE 1982
Une alerte sans grand effet

Tome 1

pp. 1-16

P A R T I E II

25 MARS 1983
La bombe Science et Vie

Tome 2

17-32

P A R T I E III

25 MARS - 18 MAI 1983
L'Europe aux prises avec ses 41 fûts, ses médias, ses déchets

33-602

25 mars - 5 avril

Tome 3

33-122

6 avril - 17 avril

Tome 4

123-252

18 avril - 29 avril

Tome 5

253-436

30 avril - 18 mai

Tome 6

437-602

P A R T I E IV

APRES LE 19 MAI 1983
D'Anguilcourt à Bâle, ou la difficile résorption de la crise

602-888

19 mai - 4 juin

Tome 7

602-834

5 juin - 3 août

Tome 8

834-888

Mercredi 6 avril 1983

D Y N A M I Q U E

L'affaire trouve son rythme de croisière. Une piste fermée (Anvers) ; une piste toujours suspecte (Roumazières) ; une autre décharge suspecte en Côte d'Or, mais le directeur technique de France-Déchets va sur place, dément, et ouvre une brèche du côté de la RDA avec des affirmations ne souffrant d'aucune ambiguïté. Le suspense est donc entretenu ; la crise trouve suffisamment matière pour se développer.

Pistes allemandes, pistes françaises : les journaux font leur choix et ce ne sont pas les éléments qui manquent pour publier quelques lignes.

A noter aussi qu'un journal présente un dossier récapitulatif complet. Il en apparaît ainsi régulièrement dans la presse. A chaque fois l'attention est remobilisée.

Autre dossier synthétique : celui du Canard Enchaîné qui ne se prive pas d'épingler plusieurs acteurs : le ministère de l'Environnement, les Douanes ; et surtout Hoffmann-La Roche : la clause du contrat passé avec Mannesmann prévoyant l'exclusion de la Suisse amène des réflexions acerbes : "Pour un Suisse, être mal vu à l'étranger passe encore. Mais l'être chez lui, ce serait carrément empoisonnant".

Enfin La Vie propose un article sur le thème des responsabilités de l'industrie et de la société industrielle sur ces problèmes de risques et de pollution.

Des dépêches du jour, on retiendra celle reprenant les déclarations du directeur de France-Déchets qui, non seulement désigne la RDA, mais s'insurge contre les pratiques françaises en matière d'élimination de déchets spéciaux : 90 % des 3 à 5 millions de tonnes de déchets produits annuellement prennent des voies inconnues ou, tout au moins, non contrôlées.

La RFA (ministère de l'Intérieur) intervient en sens opposé : aucun indice ne conduit vers la RDA. Et la RFA monte d'un cran dans la prise de position : le gouvernement ouest-allemand "n'entend plus demander des renseignements au gouvernement est-allemand".

Il faut surtout examiner avec beaucoup d'attention le jeu entre la RFA et Hoffmann-La Roche. L'action publique a été engagée la veille (AFP, 5 avril, 17 h. 02). Bonn, le 6, met une nouvelle fois en avant, publiquement, "la firme pharmaceutique suisse Hoffmann-La Roche" (AFP, 16 h. 34). Le gouvernement helvétique, quant à lui, n'est plus mentionné. A l'évidence, le gouvernement ouest-allemand juge un peu long le temps de réaction de la firme de Bâle. Cette fois Hoffmann-La Roche répond (18 h. 17) : "On peut déduire que les déchets ne sont ni en France ni en RFA". Hoffmann-La Roche semble toujours bien assurée.

Mais on ne coupe pas une piste aussi facilement. Le soir même (AFP, 21 h. 01, 21 h. 17), on apprend que des documents ont été saisis par la police au siège de la Badische-Rückstandbeseitigungs dont il a déjà été question. Ceci ne permet aucune affirmation claire ; mais suffit à "nourrir" la "piste allemande".

Ajoutant à la profifération d'éléments d'information, il y a encore des déclarations sur des pistes déjà closes : les propriétaires du Mathias II interviennent pour affirmer que leur navire n'a pu éliminer la dioxine.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (1)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (9)

2. THEMES

- 1° Pistes allemandes
- 2° Pistes françaises
 - a) Roumazières
 - b) Pontallier-sur-Saône (Côte d'Or)
- 3° Nouvelles de Saint-Quentin
- 4° Un dossier du Canard Enchaîné : les acteurs passés au crible
 - a) Le ministère de l'Environnement
 - b) Le procureur de la République à Saint-Quentin
 - c) Les Douanes
 - d) Hoffmann-La Roche
- 5° La responsabilité de l'industrie et de la société industrielle

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° La piste est-allemande
 - a) Les déclarations du directeur technique de France-Déchets
 - b) Déclarations opposées de Bonn.
- 2° Les rapports RFA/Hoffmann-La Roche
 - a) Nouvelle adresse publique de Bonn en direction du groupe suisse
 - b) Réponse immédiate d'Hoffmann-La Roche
- 3° La piste ouest-allemande
- 4° La piste d'Anvers (Mathias II)

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Courrier Picard : Un petit tour en vain du côté d'Anvers

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. L'Indépendant : Mais où est passée la dioxine ?
2. Les Dernières Nouvelles d'Alsace : Pas de dioxine en Bade-Würtemberg... mais en RDA
3. Le Matin : Les déchets de Seveso en RDA ?
4. Les Echos : la dioxine en RDA, selon un responsable de France-Déchets
5. Sud-Ouest : Roumazières : des contrôles prescrits.
6. Le Progrès : Décharges suspectes en Côte d'Or ? Mais que cachent les fûts de Pontallier-sur-Saône ?
7. La Voix du Nord : Examen médical complet pour les salariés de chez Naftank.
8. Le Canard Enchaîné : Le gouvernement a essayé de noyer le poisson.
9. La Vie : La leçon de Seveso.

2 THEMES

1° Pistes allemandes

Les Dernières Nouvelles d'Alsace

Si la dioxine de Seveso ne se trouve pas quelque part en RFA, ce poison serait quand même présent - en quantité infime - sur le sol allemand. Plus précisément à Rheinfelden, face à Bâle. En effet, dans le coin des "Trois Frontières", le groupe chimique "Dynamit Nobel" fabrique un produit de base utilisé par ailleurs dans l'industrie chimique. Or, selon l'hebdomadaire Der Spiegel, cette fabrication n'irait pas sans dioxine, considérée comme résidu. On ignore ce que devient ce poison élaboré en très faible quantité.

Si on exclut le stockage de la dioxine de Seveso sur le sol de la RFA, rien cependant ne permet d'affirmer que ce poison n'a pas transité par les routes allemandes. On suppose que, de RFA, le produit a été transporté vers la RDA, notamment au dépôt spécialisé de Schönberg, face à Lubeck, où, moyennant devises, l'Allemagne de l'Est accepterait tout ce qui est indésirable en Europe.

Le Matin, Les Echos

Selon un responsable de France-Déchets, la dioxine est en RDA.

2° Pistes françaises

a) Roumazières

Sud-Ouest

Des prélèvements seront effectués dans les points d'eau de la région ; les employés de la décharge de Roumazières-Loubert seront soumis à une visite médicale poussée : telles sont les décisions qui ont été prises hier, au terme d'une entrevue entre les représentants de la commission d'enquête créée par le Conseil général et quelques habitants de la région.

b) Pontallier sur Saône (Côte d'Or)

Le Progrès

(Voir page suivante)

DECHARGES SUSPECTES EN COTE-D'OR ?

Mais que cachent les fûts de Pontallier-sur-Saône ?

Le déchargement suspect d'un camion italien en septembre dernier permet toutes les hypothèses, mêmes les plus troublantes. On songe à la dioxine de Seveso

Une certaine inquiétude régnait aujourd'hui à Pontallier-sur-Saône (Côte-d'Or) où la population a fait d'étranges recoupements entre le mystère des déchets de Seveso et le fait que la décharge industrielle, proche de la commune, abriterait des fûts d'origine non identifiée.

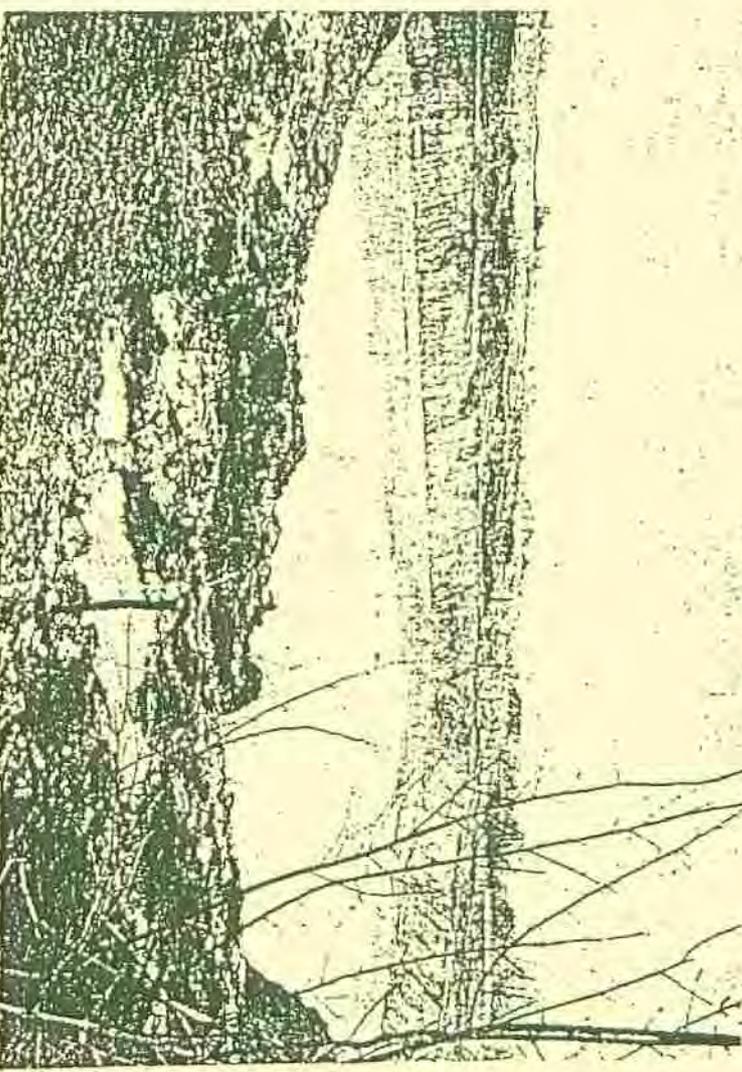
L'affaire a débuté, samedi matin, alors que des communiqués officiels annonçaient que la localisation de ces déchets resterait à jamais secrète. Seule information : « Une cellule a été creusée en profondeur dans une zone caractérisée par une extrême stabilité sismique ».

Ces détails émanent de la société suisse « Hoffmann-La Roche » qui aurait servi d'intermédiaire dans les transactions.

Une décharge qui répond aux normes

Il faut savoir que la décharge industrielle appartenant au S.I.V.O.M. de Pontallier, louée à une entreprise spécialisée parisienne « France déchets » est l'une des rares en France à répondre à ses caractéristiques. Une surface importante et un sol argileux de 80 mètres de profondeur, permettent de concasser et d'enfouir des déchets venant non seulement des quatre coins de l'hexagone mais d'autres pays.

En septembre, des témoins assistaient à l'arrivée d'un camion italien, chargé de fûts, et interrogé, un conseiller municipal demandait une enquête sur leur origine. Il craignait, en effet, qu'il s'agisse de résidus radioactifs. Les résultats des analyses et de l'enquête, menée par la gendarmerie locale, ont été négatifs. Mais personne ne sait le contenu



La décharge industrielle de Pontallier-sur-Saône (Côte-d'Or) : des coïncidences troublantes

véritable de ces fûts enterrés avec un grand luxe de précautions. « Ils ont été empilés et soigneusement calés dans un trou relativement profond avant d'être recouverts de terre ». A cette époque, personne ne pensait à Seveso, bien qu'un poids lourd transportant les déchets ait passé la frontière à Virvillille le 12 septembre.

La trace de la dioxine est perdue depuis le 17 septembre, après le dédouanement du chargement à Nattank.

Une agitation inhabituelle

Alors que, à Pontallier-sur-Saône, des témoins trouvent trop de malheureuses coïncidences et les hypothèses sur les déchets italiens reposant en terre bourguignonne, ne sont pas aussi farfelus qu'on pourrait le croire, hier, une agitation inhabituelle régnait aux alentours de la décharge, dont les estafettes de gendarmerie retrouvaient le chemin.

De son côté, le président du S.I.V.O.M. a affirmé qu'il s'agit, soit là « d'attribution ». Les habitants proches de ce terrain veulent connaître l'origine des matières renfermées dans ces fûts, tandis que les élus de Saint-Léger-Thury (à deux kilomètres de la décharge) attendent le retour du maire pour un conseil municipal extraordinaire. A l'ordre du jour : mais que contiennent donc les fûts de Pontallier-sur-Saône ?

HERVE CHARBONNIER ■

3° Nouvelles de Saint-Quentin

La Voix du Nord

A la suite de l'intervention de l'Union locale CGT et du syndicat CGT Naf-tank, les services médico-sociaux inter-entreprises, en accord avec le docteur Barre, médecin-inspecteur régional du travail de Picardie et le docteur Rommel, médecin du travail de la société Naftank Industries, vont procéder à un examen médical complet des salariés de cette entreprise.

Dans un premier temps, dès la semaine prochaine, un bilan biologique comportant une douzaine de paramètres sera effectué par un laboratoire d'analyses médicales. Dès que les résultats seront connus et interprétés conjointement par les deux praticiens, un examen clinique sera pratiqué sur chacune des personnes concernées.

4° Un dossier du Canard Enchaîné : les acteurs passés au crible

a) Le ministère de l'Environnement

Les services du ministère de l'Environnement, ceux des Mines et encore la direction générale des Douanes savaient, depuis novembre 1982, que 41 fûts en provenance de l'usine de Seveso (Italie) et bourrés d'un poison violent, la dioxine, étaient entrés en France. Depuis, le ministère de l'Environnement cherche à savoir où sont planqués ces puants "tonneaux". Il n'y arrive pas.

Cet échec explique vraisemblablement pourquoi, à l'époque, les autorités françaises n'ont pas proclamé à son de trompe que l'Italie nous avait gentiment refilé une des substances les plus toxiques produites par la chimie moderne. Au nom du Marché commun, peut-être ?

Chez Michel Crépeau, alors ministre de l'Environnement, on a tout fait pour dissimuler cette étonnante nouvelle. Aux écolos de Greenpeace qui, dès l'automne 1982, flairaient une manoeuvre pas catholique sur les déchets de Seveso, on a répondu en noyant le poisson. Quelques semaines plus tard, les fonctionnaires de l'Environnement apprenaient l'existence de 41 fûts en provenance de Seveso et leur passage par un entrepôt de Saint-Quentin. Mais leur ministre oublia de nous signaler ce petit incident.

Mieux encore. Le 3 janvier 1983, dans une lettre adressée à Katia Kanas, présidente de Greenpeace, Michel Crépeau affirmait que ces 41 fûts étaient enterrés, selon de strictes règles de sécurité, dans un site autorisé et contrôlé de près. C'était la multinationale suisse Hoffmann-La Roche, propriétaire de Seveso - et donc des déchets - qui, par télex, avait fourni ces renseignements rassurants à Crépeau. Sans, toutefois, lui préciser le lieu où les poisons avaient été inhumés. Michel Crépeau croyait Hoffmann-La Roche sur parole. On peut être ministre et pas méfiant.

b) Le procureur de la République à Saint-Quentin

Le Canard Enchaîné

Il faudra attendre la fin de mars 1983 et la remarquable enquête de Jacqueline Denis-Lempereur, publiée par Science et Vie, pour que l'affaire soit enfin rendue publique. Premier résultat : Bernard Paringaux, président de la Spélidec et organisateur du voyage des déchets, a été interrogé puis envoyé au trou. Ce qu'on lui reproche aujourd'hui, on le lui reprochait déjà il y a trois mois. A

l'époque, alors que l'entrepôt avait été découvert et que son rôle était connu des autorités, les inspecteurs des Mines avaient, le 17 décembre 1982, transmis au procureur de Saint-Quentin, un procès-verbal concernant les activités de Bernard Paringaux. Histoire, sans doute, d'"aider" ce dernier à dire où étaient partis les fameux fûts. Chantage sans effet : Paringaux était resté de marbre et le procureur n'avait pas ouvert d'information judiciaire.

Cent jours plus tard, l'enquête de Science et Vie a permis à ce magistrat peu curieux de changer d'opinion. Mais Bernard Paringaux, même en cabane, n'a pas changé, lui, d'attitude : il refuse toujours de changer et de révéler où sont enfouis ces dangereux tonneaux d'acier.

c) Les Douanes

Deux jours après la déclaration ambiguë de Giuseppe Guzetti, le 16 octobre, l'AFP, dans une dépêche qui passe quasiment inaperçue, cite un article de "La Stampa". Selon ce journal italien, les 41 redoutables fûts, chargés sur un camion, auraient, le 10 septembre 1982 à 13 heures, passé la frontière française à Vintimille. Le Corriere della Sera dit à peu près la même chose.

Alerté, Michel Crépeau consulte alors Michel Abbal, chef du cabinet du directeur général des Douanes. Celui-ci, le 19 octobre, fait parvenir au ministère de l'Environnement le résultat d'une première et beaucoup trop rapide enquête: aucun déchet en provenance de Seveso n'a, dit-il, passé la frontière à Vintimille. Ce douanier manque de flair.

Après pas mal de cafouillages, les douanes françaises finiront quand même par retrouver la trace du fameux camion.

Au début de novembre 1982, deux mois après le passage des fûts à la frontière, les Douanes découvrent enfin l'entrepôt de Saint-Quentin où le chauffeur a déchargé son bahut. Bravo. Seulement, les fameux tonneaux, eux, ne sont plus là : dédouannés, le 17 septembre 1982, au bureau local des Douanes, ils semblent avoir traîné trois à quatre jours à Saint-Quentin puis avoir été rechargés sur un autre camion pour disparaître vers une destination encore inconnue aujourd'hui.

d) Hoffmann La Roche

Dans cette vénéneuse affaire, les plus marris sont sans doute les patrons de Hoffmann-La Roche. Ils croyaient avoir réussi une superbe truanderie en expédiant en France leurs résidus. Ces gens aiment la discrétion, et pour cause. Le 18 avril va en effet s'ouvrir, à Milan, le procès des hauts responsables de la boîte, inculpés après la catastrophe de Seveso. Ils avaient donc tout intérêt à ce qu'Italiens et Français fassent silence sur cette nouvelle sinistre affaire. Jusqu'à la parution de l'article de Science et Vie, notre ministre de l'Environnement leur avait donc rendu, en se taisant, un signalé service. Comme quoi la peur de flanquer la trouille aux Français est souvent mauvaise conseillère.

Les "informations" de la boîte Hoffmann-La Roche sont, elles aussi, inexactes. Le 21 octobre, elle adresse à Michel Crépeau un message qui se veut rassurant : les déchets, dit-elle, sont enterrés avec les précautions d'usage dans une décharge autorisée. "Dans quel pays ?" demande Paris. "Nous ne le savons pas", répondent les dirigeants de Hoffmann-La Roche. Qui affirment s'être engagés

à ne pas chercher à le savoir et à ne rien demander au transporteur. Un culot multinational qu'il convient de saluer.

Voyez le travail. La multinationale s'engage auprès des autorités italiennes à les débarasser de la dioxine jusqu'au dernier microgramme. Alors, primo : elle traite avec la Mannesmann Italiana, spécialisée dans le transport des déchets chimiques ; secundo : la Mannesmann sous-traite avec la Spélidéc de Bernard Paringaux ; tertio : celui-ci, qui n'a pas de camions, re-sous-traite avec la SATM, grosse boîte lyonnaise de transports ; laquelle re-re-sous-traite avec la Trajora Transports, une société de l'Ain qui emploie une trentaine de chauffeurs. C'est, en finale, un des camions de la Trajora se trouvant sans chargement près de Milan qui fera le voyage. Allez-vous y retrouver... Transport pour lequel il fallait un si grand nombre d'intermédiaires qu'on peut méchamment soupçonner la maison Hoffmann-La Roche d'avoir fait appel à tout ce monde pour brouiller les pistes.

Cette cascade de collaborateurs permet aujourd'hui à Hoffmann-La Roche de répartir la responsabilité de l'affaire sur tout ceux qui sont dans le coup et, mieux encore, de jurer qu'elle ignore totalement où sont passés les 41 fûts.

"Mannesmann Italiana n'a accepté d'enlever les déchets qu'à condition de pouvoir garder secret le lieu où elle les déposerait, a déclaré au Canard le docteur Renk, porte-parole de la firme suisse. Elle craignait de ne pouvoir s'en débarasser si l'affaire était rendue publique. Nous avons été obligés d'en passer par ses conditions. Mais nous avons exigé un certificat, signé par un notaire, indiquant que le travail avait été correctement fait."

Les désastreuses conditions de transport de cette maudite marchandise donnent une idée du savoir-faire des spécialistes de Mannesmann Italiana. Quant au notaire italien Federico Guasti, il a signé une lettre dans laquelle il jure avoir vu, présentées par un employé de Mannesmann Italiana, quelques paperasses douanières qui attestent que les fûts ont bien quitté l'Italie. Il affirme encore avoir eu sous les yeux un machin, signé d'une société étrangère, laquelle dit avoir pris les déchets en charges et les avoir déposés dans une fosse contrôlée et autorisée. Le nom de cette société et l'endroit où se trouverait la fosse de stockage ne figurent pas sur la lettre du notaire. "Si nous ne pouvons plus faire confiance à la signature d'un notaire, où allons-nous ?" nous a déclaré le docteur Renk, porte-parole d'Hoffmann-La Roche. Ce doit être de l'humour à la dioxine.

Deux certitudes en tout cas, dans ce pastis. Une : les fûts sont sortis d'Italie. Deux : ils ne sont pas en Suisse. Le docteur Renk, encore lui, l'a avoué candidement au Canard : "Vous savez, notre pays est tout petit et très peuplé. Tout s'y sait très vite".

On ne le lui fait pas dire. Pour un Suisse, être mal vu à l'étranger passe encore. Mais l'être chez lui, ce serait carrément empoisonnant.

5° Dossier : la responsabilité de l'industrie et de la société industrielle

La Vie

D'un Seveso à l'autre, l'opinion prend peu à peu conscience du "risque industriel".

Quel que soit le dénouement de ce rocambolesque voyage de la pollution transfrontière, le problème posé est celui de la responsabilité de l'industrie et même de la société industrielle.

III - DEPECHEs d'AGENCES

1° La piste est-allemande

a) Les déclarations du directeur technique de France-Déchets

AFP, Dijon, 13 h. 11

"La dioxine de Seveso se trouve très certainement en RDA, ce n'est d'ailleurs un secret pour personne dans les milieux spécialisés", a déclaré à Pontailier-sur-Saône (Côte d'Or) M. Jean-Marie Lauret, directeur technique de France-Déchets, la plus importante entreprise française d'élimination de déchets industriels.

"La dioxine a été entreposée dans une décharge industrielle à quelques kilomètres de la ville de Lubeck (RFA), mais de l'autre côté de la frontière", a ajouté M. Lauret dans une déclaration à l'AFP. Il a précisé qu'une entreprise est-allemande recueille périodiquement toutes sortes de déchets dangereux. La RDA a tellement besoin de devises qu'elle est prête à recevoir n'importe quel déchets industriels", a-t-il poursuivi.

Pour M. Lauret, la dioxine a vraisemblablement transité par le nord de la France, puis par la RFA, avant de parvenir en RDA. "Il est exclu que la dioxine de Seveso se trouve en RFA, du fait du contrôle incroyablement tâillon des autorités douanières ouest-allemandes", a-t-il encore déclaré.

Le directeur de France-Déchets était venu à Pontailier-sur-Saône où se trouve une importante décharge internationale de déchets industriels, pour démentir une rumeur qui laissait penser que la dioxine pouvait y avoir été enterrée.

A cette occasion, M. Lauret a lancé un cri d'alarme en ce qui concerne les déchets industriels "spéciaux". "Chaque année, selon les chiffres du ministre de l'Environnement, les entreprises industrielles françaises rejettent entre 3 et 5 millions de tonnes de déchets "spéciaux". Or, a-t-il ajouté, il n'y a que onze décharges pouvant recevoir ce type de déchets, dont neuf appartenant à France-Déchets, et cette société n'en recueille de 300 à 400 000 tonnes". "Dès lors, où disparaissent les autres déchets ?", a-t-il conclu. AFP

b) Déclarations opposées de Bonn

AFP, Bonn, 16 h. 34

La RFA ne dispose d'aucun indice concret concernant le stockage de la dioxine de Seveso en RFA ou en RDA, a indiqué mercredi à Bonn un porte-parole du ministère de l'Intérieur.

Il a laissé entendre que le gouvernement de la RFA n'entendait plus demander des renseignements au gouvernement est-allemand sur le dépôt éventuel des déchets hautement toxiques à Schoenberg en RDA près de la ville ouest-allemande de Lubeck (nord-est du Schleswig-Holstein).

2° Les rapports RFA/Hoffmann-La Roche

a) Nouvelle adresse publique de Bonn

AFP, Bonn, 16 h. 34

Il (le porte-parole du ministère de l'Intérieur complète sa déclaration dans laquelle il annonce que la RFA n'entend plus s'intéresser à une piste est-allemande) a ajouté que le gouvernement attendait toujours la réponse de la firme pharmaceutique suisse Hoffmann La Roche au sujet d'un stockage éventuel du déchet toxique en RFA.

b) Réponse immédiate d'Hoffmann-La Roche

AFP, Bâle, 18 h. 17

Deux pays seulement - l'Italie et la Suisse - sont pour Hoffmann-La Roche à exclure à 100 % de la liste des pays d'accueil final des déchets toxiques de dioxine dus à l'accident qui s'est produit en 1976 dans une usine du groupe à Seveso (Italie), indique-t-on mercredi au siège de Hoffmann-La Roche à Bâle.

Le contrat qu'avait passé Hoffmann-La Roche en juin 1982 avec la filiale italienne du groupe ouest-allemand Mannesmann pour l'évacuation des déchets avait spécifiquement écarté ces deux pays, précise-t-on à Bâle. Le choix du lieu final demeurait la prérogative de Mannesmann et devait rester confidentiel, précise-t-on chez Hoffmann-La Roche.

On peut cependant déduire que ces déchets ne se trouvent ni en France ni en République Fédérale Allemande, ajoute-t-on. Le rapport sur la conclusion de l'opération d'évacuation faite par Mannesmann le 13 décembre au groupe helvétique indique en effet que le lieu de stockage final est "titulaire d'autorisations officielles", ce qui implique que les autorités françaises et ouest-allemandes, qui ont contacté ces derniers mois Hoffmann-La Roche, auraient été averties.

Aucune demande d'information n'a en revanche, à ce jour, été reçue de la République Démocratique Allemande (RDA), (pays également cité dans la presse comme lieu d'entreposage final), indique-t-on encore chez Hoffmann-La Roche.

3° La piste ouest-allemande

AFP, Bonn, 21 h. 01, 21 h. 17

La police ouest-allemande a saisi des documents sur le stockage de la dioxine de Seveso au siège de la société Badische Rueckstandbeseitigungs GMBH dont le siège est à Necakarsteinbach, dans la Hesse (centre de la RFA), a-t-on appris mercredi soir à Bonn au ministère de l'Intérieur.

Les documents portent sur des conversations entre la société de stockage de déchets chimiques de Neckarsteinbach avec la société française Spélidec, ainsi qu'une seconde société ouest-allemande, la Hanseatische Baustoffkontor GMBH de Badschwartau, dans le Schleswig-Holstein (nord de la RFA), a précisé un porte-parole du ministère.

La teneur des documents saisis n'était pas connue mercredi soir au ministère de l'Intérieur qui a simplement été averti de l'opération effectuée par la police criminelle de Hesse par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture du Land, chargé des questions de l'environnement.

L'administrateur de la Badische Rueckstandbeseitigungs, M. Juergen Weber, avait reconnu jeudi dernier que son entreprise avait fait un appel d'offres au directeur de la Spélidec, M. Bernard Paringaux, mais n'avait pas pris en charge les déchets toxiques de Seveso. Il avait également écarté l'hypothèse que la dioxine ait pu être transportée sous une autre étiquette.

L'avocat de M. Weber, Me Willibald Kimmer, avait pour sa part affirmé que M. Paringaux s'était informé auprès de M. Weber de la possibilité d'entreposer en RFA les 41 fûts contenant 300 g de dioxine dans 2,5 tonnes de terre,

M. Weber lui avait répondu qu'une autorisation devait être demandée auprès des autorités régionales et fédérales et l'affaire n'avait pas eu de suite, selon l'avocat.

Le ministère de l'Intérieur avait affirmé mercredi matin qu'il n'existait aucun indice permettant de conclure à la présence de la dioxine en RFA où même en RDA. Des informations avaient circulé sur la possibilité que la substance ait pu être entreposée à Schoenberg (RDA), à la frontière avec le land du Schleswig Holstein (RFA), ou la Hanseatische Baustoffkontor a son siège.

4° La piste d'Anvers (Mathias II)

AFP, Frankenthal (RFA), 19 h. 2

La société ouest-allemande Wulf GMBH a exclu mercredi que son navire incinérateur Matthias II, inspecté lundi à Anvers dans le cadre de l'affaire de la dioxine de Seveso, ait pu éliminer en mer les déchets toxiques.

Le gérant de la société, M. Wolfgang Volk, a précisé à l'AFP que le bateau n'était équipé que pour traiter des déchets liquides. Les quelque 300 g de dioxine de Seveso sont contenus dans 41 fûts renfermant quelque 2,5 tonnes de terre.

M. Volk a également nié que sa société ait eu des contacts avec la société française d'incinération en mer "Incimer" de M. Paringaux. Seuls les déchets liquides peuvent d'ailleurs être incinérés en mer, souligne-t-on à la Wulf GMDH.

Le Matthias II, mis hors de cause à Anvers, a repris sa route pour de nouvelles missions d'incinération, a-t-on ajouté au siège de la société propriétaire du bateau.

Jeudi 7 avril 1984

D Y N A M I Q U E

Une dizaine de journaux reprennent les déclarations du directeur technique de France-Déchets sur la piste est-allemande. Le spectre est encore une fois assez large entre ceux qui choisissent plutôt les affirmations du responsable français et ceux qui retiennent la mise au point de Bonn. Il faut noter que les déclarations de France-Déchets à propos du piètre état de la gestion des déchets spéciaux en France sont souvent passées sous silence. A l'évidence le "jeu de piste" est plus attractif que l'examen des structures de la gestion des déchets en France.

A noter aussi qu'un magazine reprend les affirmations de Mme Bouchardeau. Elle "a affirmé que ces déchets avaient été transportés dans un pays voisin". On voit comment un communiqué initial peut ainsi garder de sa force, près de deux semaines après avoir été publié, quelles que soient les mises au point et informations ultérieures.

Un autre phénomène bien courant en situation de crise apparaît : la personnalisation. Un journal présente ainsi Jacqueline Denis-Lempereur comme une figure-vedette, fortement sollicitée : télévision, radios, journaux, Paris-Match, Droit de Réponse de Michel Polac...

Les dépêches du jour apprennent que le juge, après une seconde audition de l'inculpé, a ordonné son maintien en détention : la "piste Paringaux" n'a donc encore rien apporté. Y-a-t-il déblocage par ailleurs ? Il ne semble pas, bien au contraire :

- Hoffmann-La Roche a rendu publique l'information selon laquelle une rencontre bilatérale a eu lieu entre la firme bâloise et Mannesmann. La minceur du communiqué n'apporte aucun élément concret, si ce n'est le détail selon lequel "personne d'autre que les représentants des deux sociétés" n'a assisté à la rencontre, précision qui peut sans doute alimenter quelques commentaires sur le thème du secret. On peut se demander pourquoi la nouvelle de la rencontre a été rendue publique si rien ne peut en être dit. Y-avait-il déjà eu "fuite" ou menace de fuite nécessitant un communiqué ?
- Le département helvétique de l'Intérieur fait savoir qu'il est intervenu auprès d'Hoffmann-La Roche pour que la firme réponde aux questions de Bonn. Mais le porte-parole helvétique souligne immédiatement qu'il ne peut s'agir là que d'une "recommandation". C'est donc l'impuissance du côté des autorités helvétiques. Cette précision peut avoir d'autres effets que celui de protéger le gouvernement suisse : le faire apparaître comme incapable ou complice : faire apparaître comme intouchable une multi-nationale, image que, précisément, les responsables d'Hoffmann-La Roche ont fort intérêt à ne pas voir s'implanter dans les esprits.
- Hoffmann-La Roche répond une nouvelle fois à Bonn. Mais il n'est plus question, comme la veille, d'exclure la RFA des lieux de destination éventuels. La firme de Bâle s'en tient à l'argument selon lequel seule Mannesmann Italiana est en mesure de donner des informations. Hoffmann-La Roche semble même s'arrêter à une lecture juridique du problème : du fait des clauses du contrat

Roche estime que sa responsabilité est levée depuis le 10 septembre 1982. Pourquoi ce brusque retrait par rapport aux déclarations rassurantes de la veille ? On ne peut manquer de noter que le fait nouveau intervenu entre les deux communiqués est la rencontre avec Mannesmann : y-a-t-il eu là aussi blocage ? Apparemment Roche ne veut plus - ou ne peut plus ? - s'engager sur le terrain des assurances, même évasives. Il reste la fixation sur une ligne de défense de nature juridique, ligne sans doute trop formelle pour offrir longtemps, en situation de crise, une bonne protection.

- Du côté allemand, le peu d'empressement d'Hoffmann-La Roche n'est guère apprécié. Là encore on semble prendre la voie du blocage, au moins au niveau régional. Le land de Hesse décide de ne plus autoriser le traitement de déchets d'Hoffmann-La Roche aussi longtemps que la firme n'aura pas révélé le lieu d'entreposage des déchets. Un "gel" de toute activité liée à Hoffmann-La Roche est demandé à tous les autres gouvernements régionaux. Les écologistes demandent ce gel public et brandissent la menace d'un appel au boycott. Le mot est donc lancé. "Boycott" est l'un de ces mots chargés de sens et de passions qui peuvent avoir une capacité explosive en situation de crise.

Ajoutons deux remarques.

- Sur les échanges entre le gouvernement allemand et Hoffmann-La Roche. La dépêche AFP de 22 h. 22 apprend que Bonn avait contacté la firme bâloise la semaine précédente. Avant de rendre publique cette démarche (le mardi 5 avril, AFP à 17 h. 02), le gouvernement allemand a donc attendu au moins trois jours (mais il y a eu un week-end) un signe de Bâle. En vain : d'où la nouvelle adresse publique du 6 avril, à laquelle Hoffmann-La Roche s'empressa de répondre. Mise par deux fois sous les feux des projecteurs par Bonn, - une première fois en compagnie du gouvernement suisse, une seconde fois seule -, la firme ne pouvait sans doute plus différer sa réponse. Voulait-elle attendre la rencontre avec Mannesmann le 7 pour répondre à Bonn ? Mais on ne peut exclure non plus des explications plus terre à terre : ainsi, un mauvais acheminement de télex à Bâle, phénomène régulier en situation de crise, y compris pour des pièces capitales.
- Sur la marge de manoeuvre du gouvernement allemand. Celui-ci doit compter avec l'arrivée des "Verts" au Bundestag. Les Verts y ont fait une rentrée fracassante. Un député vert, une semaine après son arrivée au parlement, déclare sans ambage que le Bundestag est "une incroyable assemblée d'alcooliques" (AFP, 7 avril, 22 h. 08). Le gouvernement allemand ne peut totalement oublier ces nouveaux venus.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (10)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (1)

2. THEMES

1° Personnalisation : Jacqueline Denis-Lempereur vedette

III - DEPECHEES d'AGENCES

1° La piste Paringaux : blocage

2° Rencontre Hoffmann-La Roche/Mannessmann : un entretien discret .

3° Rapports RFA/Hoffmann-La Roche

a) Repli d'Hoffmann-La Roche

b) Durcissement allemand : vers le boycott ?

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Pèlerin : Les fûts de dioxine ont disparu.
2. Libération : La dioxine en RDA affirme un responsable de France-Déchets.
3. Le Quotidien de Paris : La dioxine serait bien en RDA.
4. Var-Matin : Les déchets de Seveso se trouveraient en RDA.
5. La Croix : La dioxine au nord de la RDA ?
6. La Voix du Nord : La dioxine de Seveso en RDA ?
7. Le Monde : La dioxine se trouverait en RDA.
8. Les Echos : Bonn n'a pas d'indice sur la dioxine de Seveso.
9. L'Humanité : Déchets de Seveso : saisie de documents.
10. Le Parisien : Saisie de documents en Allemagne.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. La Dépêche du Midi : De Seveso à Decazeville. En vacances en Aveyron, Jacqueline Denis-Lempereur raconte.

2 THEMES

1° Personnalisation : Jacqueline Denis-Lempereur, vedette

La Dépêche du Midi

Les vacances en Aveyron de Jacqueline Denis-Lempereur ne sont pas de tout repos. Depuis qu'elle a soulevé, dans le dernier numéro de Science et Vie, l'affaire des déchets mortels de Seveso, notre consœur est sollicitée par télévisions, radios et journaux. Paris-Match lui a demandé de raconter, cette semaine, son enquête sur la piste suivie par le camion de Seveso à Saint-Quentin et Michel Polac a pris contact avec elle pour un "Droit de Réponse" autour du chargement du camion.

III - DEPECHEES d'AGENCES

1° La piste Paringaux : blocage

AFP, Saint-Quentin, 20 h. 40
Seconde audition de Paringaux.

Le juge d'instruction a ordonné son maintien en détention

Les avocats ont annoncé leur intention de déposer une demande de liberté provisoire de leur client.

2° Rencontre Hoffmann-La Roche/Mannesmann : un entretien discret .

AFP, Bâle, 22 h. 21

Une rencontre entre représentants des sociétés Hoffmann-La Roche et Mannesmann a eu lieu jeudi à Zurich, a indiqué dans la soirée à l'AFP un porte-parole de Hoffmann-La Roche.

Selon M. Hans Joerg Renk, porte-parole de Hoffmann-La Roche, cette rencontre avec Mannesmann sera suivie d'autres contacts. M. Renk a précisé qu'il s'agissait d'une rencontre bilatérale, et que donc personne d'autre que des représentants des deux sociétés y avait assisté.

3° Rapports RFA/Hoffmann-La Roche

a) Repli d'Hoffmann-La Roche

AFP, Bâle, 22 h. 21. 22 h. 22

Le chef du département fédéral (ministère helvétique) de l'Intérieur, M. Alfonso Egli, a demandé jeudi par écrit à Hoffmann-La Roche de répondre à la question posée par le gouvernement ouest-allemand relative au possible entreposage des fûts en RFA.

Bonn avait contacté Hoffmann-La Roche et le département fédéral des affaires étrangères la semaine dernière à la suite d'une déclaration du gouvernement français. Hoffmann-La Roche a donc été avisé jeudi par le département de l'Intérieur d'avoir à répondre à la question de Bonn.

Il ne s'agit néanmoins que d'une recommandation, a déclaré le porte-parole de l'Intérieur, le gouvernement suisse ne disposant pas d'autres moyens d'intervention dans ce genre d'affaires.

Pour Hoffmann-La Roche seule Mannesmann-Italiana est en mesure d'informer sur la destination des fûts, puisque le contrat passé entre les deux maisons stipule que la destination finale des déchets relève de la seule décision de Mannesmann et ne sera divulguée en aucune manière. Hoffmann-La Roche estime donc sa responsabilité levée depuis le 10 septembre.

b) Durcissement allemand : vers un boycott

AFP, Wiesbaden, 0 h. 12

Le ministère de l'Environnement du Land ouest-allemand de Hesse (centre ouest de la RFA), M. Karl Schneider, a demandé jeudi à ses services de ne plus autoriser le traitement de déchets de la firme suisse Hoffmann-La Roche, propriétaire de l'usine de Seveso, tant qu'elle n'aura pas révélé l'endroit où sont stockés les 41 fûts de dioxine.

M. Schneider a ajouté que ses services vérifiaient actuellement si des produits de firmes pharmaceutiques étaient traités sur le territoire du Land. Si ces recherches s'avéraient positives, ils devront geler toute activité "jusqu'à ce que la firme ait cessé sa politique du silence".

Il a en outre appelé les autres gouvernements régionaux de RFA à faire de même.

Par ailleurs, les écologistes ouest-allemands ont également demandé aux pouvoirs publics de ne plus acheter de produits fabriqués par Hoffmann-La Roche si la firme continuait à se taire. Ils ont également mis en garde le trust contre un boycottage des citoyens.

Vendredi 8 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Des parutions du jour, peu nombreuses, il faut surtout retenir la publication de deux longs articles dans l'Express : un dossier reprenant toute l'affaire ; une étude sur la question des déchets en général. Le "fait divers" prend ainsi place de choix dans un grand hebdomadaire. Et L'Express ne mâche pas ses mots. Sa conclusion, à l'adresse d'Hoffmann-La Roche, est cinglante : "Messieurs, nous vous écoutons".

Les dépêches rapportent de nombreuses informations pour cette seule journée. Ainsi :

- L'escarmouche entre Greenpeace et Roche-France à Neuilly : le mouvement écologiste opérant une action symbolique et une occupation du siège de la firme. L'expulsion des militants Verts sera dénoncée par Greenpeace comme une complicité entre les autorités et le géant suisse. Par ailleurs, Greenpeace relance la piste de Pontallier-sur-Saône et sort l'affaire Incimer qui donne une épaisse histoire au cas Paringaux.
- Les réponses du Secrétaire d'Etat à l'Environnement au Sénat. C'est encore un peu plus le repli gouvernemental : on ne peut donner de réponse sur la présence ou non des fûts de dioxine en France. Mme Bouchardeau souligne qu'elle ne sera soulagée qu'après l'élimination en bonne et due forme de ces déchets. Le ministre critique l'attitude d'Hoffmann-La Roche : "ce groupe a commis une erreur stratégique". Mme Bouchardeau est contre tout secret dans cette affaire. Au-delà, elle va réunir un groupe de travail sur l'ensemble de ces sujets. La question des 41 fûts devient un problème industriel. Soulignons l'importance de cette orientation : dans toute crise, s'opère ainsi des passages entre le fait particulier, "arbre cachant la forêt", et le cadre de problèmes plus large dans lequel il prend place.
- L'information la plus fracassante vient cependant de Suisse. De Bâle, Hoffmann-La Roche semble hisser le drapeau blanc : Mannesmann aussi ignore où se trouvent les déchets. La firme bâloise ne peut plus être bien utile ; la chaîne est rompue. Elle reste disposée à collaborer, mais souligne qu'elle ne peut plus grand chose. Pour sa défense, elle rappelle que le contrat, avec sa clause de secret, avait été approuvé par les autorités italiennes ; qu'elle avait choisi la solution optimale. Seul point rassurant : les déchets, bien conditionnés, ne présentent pas de danger. L'AFP note que le cours de l'action Hoffmann-La Roche ne subit aucun effritement.
- A Bonn, ces "petits jeux" sont de moins en moins appréciés par le gouvernement. "Une affaire d'Etat", un "scandale écologique" note l'AFP. L'irritation se fait vive contre Hoffmann-La Roche ; la critique est directe et unanime. Au passage, la CEE - France, Italie, Grande-Bretagne en particulier - est critiquée pour n'avoir pas appuyé les efforts de Bonn en matière de dispositions législatives concernant le transport des produits dangereux. Une nouvelle fois, le gouvernement juge publiquement insuffisant les renseignements

obtenus des firmes privées. L'AFP rappelle les mesures de rétorsion prises par le Land de Hesse contre Hoffmann-La Roche et ses déchets.

L'Allemagne doit reconnaître que, si rien ne laisse supposer le passage ou l'entreposage de dioxine, on ne peut exclure aucune hypothèse à partir du moment où des voies ténébreuses ont été suivies. Comme à Paris, on est déterminé à renforcer la législation.

Dans l'immédiat, les pressions sur les acteurs cibles se font vives. Pression sur Mannesmann (Düsseldorf) pour obtenir des informations de sa filiale italienne. Critique ouverte des autorités italiennes. Critique encore des piètres réponses obtenue d'Hoffmann-La Roche.

- Mais à son tour, la voie Mannesmann (Düsseldorf) - Mannesmann Italiana s'effondre. La firme allemande, elle aussi, lève le drapeau blanc : sa filiale ne sait rien non plus, ce qui est conforme au contrat. C'est la seconde information fracassante du jour.
- Il reste au gouvernement allemand à rejoindre le gouvernement français sur la ligne de départ. Ceci est fait et mentionné dans la dépêche AFP de 21 h.56 : "Nous en sommes encore au stade de la réflexion".
- Deux gouvernements constatent donc leur impuissance : les deux grandes filières privées ne mènent à rien ; le gouvernement italien ne répond pas aux accusations et semble, comme le gouvernement fédéral suisse, regarder cette turbulence avec la plus grande discrétion. Il ne reste plus, apparemment, qu'un seul fil d'Ariane : la Spélidec, M. Paringaux.

Toutes les voies normales ont échoué. On entre dans le rocambolesque pur. Deux géants privés contemplant leur impuissance. Deux grands pays d'Europe sont hors jeu dans le processus. Une seule petite clé : M. Paringaux.

- A noter (dépêche AFP de 16 h. 50) qu'est inscrit au calendrier du Président de la République française, M. Mitterrand, un voyage officiel de 48 h. en Suisse. Le départ aura lieu jeudi matin 14 avril.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (3)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (2)2. THEMES

- 1° Des pressions qui s'accroissent de toute part. Est-on proche du dénouement?
- 2° Au coeur de la cible : Hoffmann-La Roche
- 3° Le projecteur sur le monde obscur des déchets : "Pas vu, pas pris"

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° L'activité de Greenpeace
 - a) Escarmouche contre Roche-France
 - b) Relance de la piste de Pontallier-sur-Saone
 - c) L'affaire Incimer
- 2° Déclarations de Mme Bouchardeau : prudence maximum
- 3° Déclarations d'Hoffmann-La Roche : effondrement de toutes les assurances
- 4° Déclarations de Mannesmann (Düsseldorf) : sa filiale italienne ignore tout
- 5° RFA : l'affaire d'Etat
 - a) Violents remous internes
 - b) Contre-attaque en direction de l'Italie et d'Hoffmann-La Roche
 - c) Fin de la piste allemande ? Non

I- JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Les Echos : Le ministre de l'Environnement de Hesse (RFA) suspend le traitement de déchets d'Hoffmann-La Roche
2. L'Humanité : Une rencontre.
3. La Voix du Nord : Le transporteur est toujours sous mandat de dépôt.

JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Monde : La firme Hoffmann-La Roche est sommée de dire la vérité.
2. L'Express : -L'affaire des poisons.-Tous les Seveso du monde.

2. THEMES

1° Des pressions qui s'accroissent de toute part : est-on proche du dénouement ?

Le Monde

Est-on sur le point de découvrir enfin, quelque part en Europe, l'endroit où ont été transportés et déposés les 41 fûts de déchets toxiques en provenance de Seveso (Italie) ? En France, en Allemagne, en Suisse, l'enquête menée par les services officiels se fait plus pressante, tandis que s'enfle ce que les chrétiens démocrates ouest-allemands qualifient "d'incroyable scandale" et de "blague macabre".

2° Au coeur de la cible : Hoffmann-La Roche

L'Express

Lorsque le nouveau secrétaire d'Etat à l'Environnement, Huguette Bouchardeau, prend possession de ses bureaux, le 25 mars, elle ne sait encore rien. Depuis, elle s'emploie à rassurer : « Le secret, ce n'est pas nous qui le maintenons. »

Depuis, ce sont les Allemands qui s'interrogent. A Bonn, le ministre de l'Intérieur, Friedrich Zimmermann, dément, mais ouvre une enquête. Les Belges, à leur tour, s'inquiètent. Les Danois ont un soupçon, ainsi que les Anglais. On ne cherche pas seulement la cachette des 41 fûts. Mais la destination du reste de la dioxine fabriquée le 10 juillet 1976. « Il est anormal et scandaleux qu'une entreprise ne donne pas toutes les informations qu'elle possède, lorsqu'il s'agit de la sécurité des populations », dit Huguette Bouchardeau. Messieurs, nous vous écoutons.

3° Le projecteur sur le monde obscur des déchets : "Pas vu, pas pris"

L'Express

Les déchets les plus toxiques ne sont ni brûlés ni traités. Ils sont envoyés en Allemagne fédérale pour être stockés dans la mine de sel de Herfa Neurode. Depuis 1972, cette mine a reçu plus de 250 000 tonnes de poisons violents, dont le quart vient des pays étrangers. Cette superpoubelle est unique au monde. La France y a envoyé, en 1982, près de 4 000 tonnes de déchets.

« Pas vu,
pas pris »

Mais, si l'on additionne les tonnages de déchets traités, stockés ou incinérés, on est encore loin des 2 millions de tonnes annuelles de produits toxiques. Difficulté de surveillance, manque d'effectifs, les pouvoirs publics n'en contrôlent que de 60 à 70 %. Le reste ? Mystère...

Demeure le maillon le plus faible de la chaîne d'élimination des déchets : la collecte et le transport. Et les déchets voyagent beaucoup, parfois d'un pays à l'autre. Là règne encore, certaines fois, l'« esprit vidangeur ». Quelques individus tirent parti d'un vide juridique pour se livrer à des trafics lucratifs. Les déchets disparaissent dans la nature, « pas vu, pas pris ».

La France veut établir une « déclaration » des déchets toxiques qui suivrait les résidus jusqu'à leur élimination, transport compris. Pour sa part, la Communauté européenne a établi, en 1978, une première directive instituant la responsabilité de l'industriel dans son propre pays. Elle prépare, aujourd'hui, un texte réglementant les flux transfrontières des déchets toxiques. Il devrait être adopté prochainement, mais amputé d'un article qui donnait le droit à un Etat membre de s'opposer à l'entrée d'une substance toxique sur son territoire.

La rocambolesque promenade des déchets de Seveso aura peut-être, sur le « monde des déchets », un effet choc. Il n'était que temps.

III - DEPECHEs d'AGENCES1° L'activité de Greenpeacea) Escarmouche contre Roche-France

AFP, Paris, 12 h 23

Pour protester contre la disparition des fûts remplis de déchets de Seveso, des militants de Greenpeace ont livré vendredi matin quarante et un fûts bleus marqués "Dioxine-Seveso" devant le siège parisien de la société Hoffmann-La Roche.

Les écologistes, portant masques à gaz et vêtus de blouses blanches marquées au sigle d'Hoffmann-La Roche ont empilé soigneusement en quelques minutes les quarante et un fûts devant l'entrée de l'immeuble.

Quelques bousculades sans gravité ont eu lieu avec le personnel de sécurité de l'immeuble, qui a en partie réussi à éviter l'invasion du hall par les manifestants.

Vers midi, les militants de Greenpeace, dénonçant "les agissements de la compagnie criminelle", attendaient toujours une entrevue avec le directeur de Hoffmann La Roche.

AFP, Paris, 20 h. 59

Les huit membres de Greenpeace, qui occupaient depuis 11 heures vendredi matin les locaux de Hoffmann-La Roche à Neuilly, ont été expulsés par les forces de l'ordre à 19 h. 30.

"En usant de la violence pour arrêter notre action pacifique, a déclaré un porte-parole de l'organisation internationale, le gouvernement français se montre complice du géant pharmaceutique suisse qui joue aujourd'hui avec la vie humaine. Malgré cela, a-t-il ajouté, nous sommes déterminés à prendre toutes les mesures nécessaires pour savoir où sont les déchets mortels et ce qu'il adviendra de la dioxine qui se trouve encore aujourd'hui à Seveso."

b) Relance de la piste de Pontallier sur Saône

ACP, 13 h. 20

Selon Greenpeace les déchets pourraient se trouver sur une décharge appartenant à la société France-Déchets. Cette décharge serait située à Pontallier sur Saône (Côte d'Or). Selon Katia Kanas "on a vu vers la fin du mois de septembre un camion italien décharger moins d'une cinquantaine de fûts bleus avec des précautions particulières dans cette décharge. Les fûts ont été recouverts d'argile et dans les derniers trois mois une couche de trois mètres de terre a été mise et des arbres plantés sur ce site. Ce qui est assez inhabituel dans une décharge de déchets".

Par ailleurs une délégation de Greenpeace s'est rendue vendredi au siège de France-Déchets pour éclaircir cette situation et demander que la direction de cette société prouve que les déchets recouverts à Pontallier sur Saône ne sont pas ceux de Seveso.

AFP, Paris, 18 h. 49

Par ailleurs, dix-sept maires du canton de Pontailier-sur-Saône et des représentants de plusieurs associations écologiques se sont rendus vendredi à Saint-Léger-Triey (Côte d'Or), où une rumeur persistante laisse entendre que la dioxine de Seveso pourrait avoir été enfouie dans une décharge internationale de déchets industriels.

Les maires, le conseiller général du canton, et les représentants des associations "Greenpeace" et "Les Amis de la Terre" ont pu obtenir de la société "France-Déchets", responsable de la décharge, l'autorisation d'examiner le site et de consulter le registre de dépôt des déchets.

Ils ont également obtenu des responsables de France-Déchets qu'une enquête approfondie soit menée par la société et les pouvoirs publics dans cette décharge pour avoir la certitude que la dioxine n'y est pas enterrée.

c) L'affaire Incimer

ACP, 17 h. 06

Selon Greenpeace, M. Bernard Paringaux "n'en est pas à son premier coup". Cet homme était également PDG de l'Acodéc et surtout de l'Incimer, une autre société marseillaise chargée de l'évacuation en mer des déchets chimiques hautement toxiques. Cette société, qui n'existe plus actuellement, avait reçu l'autorisation en juillet 1974 d'incinérer les déchets sur des bateaux incinérateurs au large des côtes atlantiques.

Jusqu'à septembre 1976 cette société a incinéré illégalement des produits chimiques en mer Méditerranée, sans aucune autorisation. M. Bernard Paringaux a engagé un procès contre le gouvernement français de l'époque, demandant 33 millions de francs à l'Etat pour perte de clients. L'autorisation d'incinérer en Atlantique avait alors été adressée par le Préfet des Bouches-du-Rhône, sur recommandation du Ministère de l'Environnement. Pour Greenpeace, M. Paringaux risque de gagner son procès présenté devant le Conseil d'Etat, car au moment des faits, aucune base juridique n'existait, permettant à un Préfet d'autoriser ou de suspendre l'incinération en mer.

On le voit donc, cette affaire de déchets de Seveso n'a pas fini de faire parler d'elle.

2° Déclarations de Mme Bouchardeau : prudence maximum

AFP, Paris, 18 h. 48, 18 h. 49

Mme Huguette Bouchardeau, a déclaré vendredi devant le Sénat qu'elle "ne pouvait donner aujourd'hui une réponse, ni positive ni négative sur la présence des déchets de dioxine en France. Seul le juge d'instruction pourra le faire."

Répondant à des questions orales de MM. Charles Lederman (PC/Val-de-Marne), et Edouard Bonnefous (centriste/Yvelines), le secrétaire d'Etat a ajouté : "En tout état de cause, je ne serai soulagée que lorsque je saurai que les déchets ont été, ici ou ailleurs, traités et éliminés dans le respect des consignes de sécurité"

Mme Bouchardeau avait auparavant réprouvé l'attitude du groupe Hoffmann-La Roche qui s'est déchargé sur des sous-traitants de l'élimination des déchets

produits dans ses usines : "Cette attitude est une erreur stratégique, et elle est aussi moralement condamnable", a-t-elle dit.

"La mise à décharge des déchets en France, a encore précisé le secrétaire d'Etat, est une infraction à notre législation. Je souhaite que l'enquête aboutisse au plus vite car nous sommes contre tout secret dans une telle affaire".

ACP, 19 h. 28

Enfin le secrétaire d'Etat à l'Environnement a précisé qu'elle réunira un groupe de travail "sur l'ensemble de ces questions" et qu'elle comptait traiter de l'affaire des déchets industriels au prochain conseil des ministres.

3° Déclarations d'Hoffmann-La Roche : effondrement de toutes les assurances

AFP, Bâle, 18 h 08

La société Mannesmann ne sait pas où se trouvent aujourd'hui ces déchets, a indiqué vendredi le groupe helvétique Hoffmann-La Roche.

Dans un communiqué publié à Bâle à l'issue de deux jours d'entretiens entre le groupe chimique bâlois et Mannesmann, Hoffmann-La Roche souligne que la filiale italienne de Mannesmann qui a sous-traité à des tiers l'évacuation des 41 fûts de dioxine, ne sait pas plus qu'Hoffmann-La Roche leur destination finale.

Selon un porte-parole interrogé sur l'ampleur que prend cette affaire en Europe occidentale, Hoffmann-La Roche "comprend l'inquiétude" que soulève cette affaire".

Cependant, ajoute-t-on au siège de la société, des spécialistes du groupe ont assisté au remplissage des fûts avant leur évacuation, et ceux-ci ne présentent plus un danger pour la population. Ce n'est pas la première fois que de tels déchets de dioxine sont transportés, souligne-t-on. Hoffmann-La Roche est disposée à collaborer avec les gouvernements qui demandent des éclaircissements sur cette affaire, ajoute-t-on au siège de la société.

Cependant, le groupe bâlois et ses filiales Givaudan et Icmesa (Italie) propriétaires de l'usine de Seveso n'ont jamais eu de contacts avec les tiers connaissant le lieu final d'entreposage des déchets, ce qui limite l'intérêt des renseignements que peut fournir Hoffmann-La Roche.

Le contact passé avec Mannesmann, qui demandait de pouvoir garder le secret sur la destination finale des déchets (Italie et Suisse étant exclus) a reçu l'approbation des autorités italiennes, rappelle Hoffmann-La Roche, où on estime avoir choisi une "solution optimale".

Même si Hoffmann-La Roche est "ennuyée" de la tournure prise par les événements, selon le porte-parole du groupe, la solidité de l'un des 3 géants de la chimie suisse n'est pas encore mise à l'épreuve, comme l'indique le cours de son titre à la bourse de Bâle qui était jeudi au plus haut depuis le début mars.

4° Déclarations de Mannesmann (Düsseldorf) : sa filiale italienne ignore tout

AFP, Bonn, 20 h. 37

La société française de transport de déchets chimiques Spélidec est la seule à savoir où se trouvent les 41 fûts contenant la dioxine de Seveso, a déclaré vendredi un porte-parole du groupe industriel ouest-allemand Mannesmann.

La filiale italienne du groupe, Mannesmann Italiana, avait été chargée par la firme chimique suisse Hoffmann-La Roche, propriétaire de l'usine Icmesa à de Seveso, près de Milan (nord de l'Italie), de l'évacuation d'Italie de la substance toxique.

"Mannesmann Italiana a confié l'affaire à la société française Spélidec qui, sous le couvert du secret, s'est engagée à stocker la dioxine dans un dépôt légalement agréé et sûr", a déclaré à la télévision M. Klaus Germann. "Ni la maison-mère de Düsseldorf ni sa filiale de Milan ne savent où sont les fûts, a-t-il ajouté.

AFP, Bonn, 21 h. 51

Le porte-parole de Mannesmann, M. Klaus Germann, a déclaré à la télévision : "Notre filiale nous a assuré ignorer où se trouvaient les 41 fûts contenant la dioxine. Elle a en effet confié par contrat leur transport hors des frontières italiennes et leur stockage à la Spélidec".

5° RFA : l'affaire d'Etat

a) Violents remous internes

AFP, Bonn, 14 h. 51, 14 h. 52, 14 h. 54

La disparition des déchets toxiques de Seveso, recherchés en vain depuis une semaine dans plusieurs pays d'Europe, tourne à l'affaire d'Etat en RFA où l'irritation grandit contre la firme suisse Hoffmann-La Roche.

"Où est le poison de Seveso", se demande vendredi le quotidien à grand tirage Bild Zeitung (près de 5 millions d'exemplaires).

"Depuis huit jours, silences, contradictions et haussements d'épaules sont la seule réponse à cette question. Maintenant ça suffit. Nous avons le droit de savoir où sont les fûts de dioxine, et la société suisse Hoffmann-La Roche n'a pas le droit de dissimuler plus longtemps la vérité", ajoute Bild.

Un point positif est cependant apparu vendredi avec l'annonce par le ministère de l'Intérieur que la firme Mannesmann, dont la filiale italienne a assuré le transport des fûts de dioxine jusqu'à la frontière française en septembre dernier, allait fournir "immédiatement" les documents en sa possession concernant cette affaire.

Les partis politiques de toutes tendances en RFA sont unanimes à condamner "l'incroyable et scandaleuse" disparition des déchets de Seveso.

Les sociaux-démocrates estiment ainsi qu'on "nous dissimule sciemment la vérité et qu'il est scandaleux de voir comment certaines firmes se jouent des gouvernements".

Au nom de la CDU (le parti chrétien-démocrate du Chancelier Kohl), M. Walter Brueckmann a jugé "incroyable que personne ne puisse dire d'une façon claire et nette où se trouve cette substance extrêmement dangereuse". Il s'est violemment attaqué à la commission de Bruxelles, en particulier à la France, l'Italie et la Grande-Bretagne, qui avaient refusé récemment un renforcement de la réglementation du transport des produits dangereux, proposé par la RFA".

Le porte-parole gouvernemental lui-même, M. Diether Stolze, est intervenu à la télévision pour affirmer "que les renseignements obtenus jusqu'à présent des firmes privées étaient tout à fait insuffisants et que le gouvernement ouest-allemand était déterminé à éclaircir cette affaire".

En réponse à une lettre du gouvernement ouest-allemand lui demandant où se trouvaient les déchets, la firme helvétique avait en effet répondu "qu'elle ne savait pas ce qu'étaient devenus les fûts".

Le gouvernement régional de Hesse a déjà envisagé des mesures de rétorsion contre Hoffmann-La Roche. Son ministre de l'Environnement, M. Karl Schneider (SPD), a ainsi demandé à ses services de "vérifier si des déchets de la firme étaient actuellement retraités en Hesse et, dans l'affirmative, de geler tout contrat jusqu'à ce qu'Hoffmann-La Roche ait cessé sa politique du silence".

Le ministère de l'Intérieur a réaffirmé vendredi "qu'il n'existait aucun indice laissant supposer que les 41 fûts de dioxine se trouvent en RFA". "Nous avons passé au peigne fin les registres de douanes, les fiches de transport et de transit, du nord au sud du pays", a indiqué le ministère. "On ne peut cependant exclure complètement que les fûts aient été introduits ou aient transité en RFA sous des étiquettes falsifiées", a-t-il ajouté.

Enfin, la RDA dément toujours avec vigueur que la dioxine soit stockée au dépôt de Schoenberg, près de la frontière avec le Schleswig-Holstein.

Une conséquence de cette "plaisanterie macabre", selon les termes de la CDU, semble désormais acquise à Bonn : le ministre de l'Intérieur, M. Friedrich Zimmermann (CSU) est "déterminé à renforcer la réglementation des transports de matières dangereuses".

b) Contre-attaque en direction de l'Italie et d'Hoffmann-La Roche

AFP, Bonn, 18 h. 46

Le gouvernement ouest-allemand a pour la première fois critiqué officiellement vendredi le silence de l'Italie sur la destination des fûts contenant la dioxine de Seveso.

"Nous ne comprenons pas que les autorités italiennes aient pu autoriser la sortie" de la substance toxique "sans nous avertir jusqu'à aujourd'hui de sa destination", a déclaré à la télévision le secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Guenter Hartkopf.

"L'usine Icmesa produisant la dioxine à Seveso est une entreprise italienne dépendant du groupe pharmaceutique suisse Hoffmann-La Roche. Elle tombe donc sous le coup de la législation italienne", a-t-il ajouté.

Les autorités italiennes ont approuvé l'accord signé devant notaire à Milan entre Hoffmann-La Roche et Mannesmann Italiana, société chargée d'évacuer la dioxine. Mannesmann, qui a ensuite sous-traité l'affaire, avait obtenu que la destination finale des fûts soit tenue secrète.

M. Hartkopf a encore estimé "incompréhensible" que Hoffmann-La Roche n'ait pas encore fourni à Bonn les informations demandées sur la localisation de la dioxine.

c) Fin de la piste allemande ? Non .

AFP, Bonn, 21 h. 56

L'affaire tourne au "scandale écologique" en RFA, où les officiels n'excluent pas que la dioxine ait pu transiter illégalement par le pays ou y soit frauduleusement cachée. Bonn a donc décidé de tout faire pour éclaircir l'affaire et le gouvernement ouest-allemand devrait maintenant se tourner vers les autorités françaises et italiennes.

"Nous en sommes encore au stade de la réflexion", a-t-on indiqué vendredi soir au ministère de l'Intérieur après les déclarations du porte-parole de Mannesmann.

Samedi 9 avril 1983

D Y N A M I Q U E

L'action de Greenpeace est largement rapportée dans les quelques quotidiens qui consacrent un article à l'affaire. Un titre traduit bien le registre dans lequel l'association a oeuvré la veille : "Le coup d'éclat de Greenpeace" (Le Matin). En situation extraordinaire, qui veut encore se faire entendre joue dans ce registre de l'acte sortant du "bruit" ambiant.

Le Monde s'arrête en une phrase sur les certitudes qui demeurent : "Dans cette confusion, quelques certitudes permettront peut-être de continuer les recherches en responsabilité : M. Paringaux sait dans quel pays est enterrée la dioxine ; les autorités de ce pays inconnu ont expressément autorisé ce stockage ; le gouvernement italien a laissé sortir de son territoire cette matière dangereuse sans en avertir ses partenaires européens". Ces lignes sont intéressantes : d'une part, parce qu'en pleine confusion, ce type de mise au point est certainement éclairant ; d'autre part et surtout, parce que l'article révèle les limites de la réflexion s'appuyant sur la seule normalité. Malgré remous, démentis, confusions, retraits..., le journal accorde encore crédit aux affirmations selon lesquelles il y a eu autorisation expresse des autorités concernées pour effectuer le stockage des fûts. On voit combien il est difficile, même lorsque la crise est bien établie, de considérer l'inhabituel. Dans le cas présent, il semble impensable d'envisager qu'il n'y ait pas eu d'autorisation en bonne et due forme. La difficulté, bien sûr, est de trouver quelque sagesse entre un "raisonnable" hors de propos (il est clair qu'on ne peut plus faire confiance aux assurances fournies un temps par Hoffman-La Roche) et une imagination débridée.

L'interview d'une responsable du service information d'Hoffmann-La Roche publiée dans Le Figaro est aussi riche d'enseignements sur le fonctionnement en situation de crise. A la question : "Quand saura-t-on où se trouvent les déchets ?", il est répondu : "le jour où Mannesmann décidera de le faire connaître". Pourtant, on sait que la veille (donc le jour de l'interview, publiée ce 9 avril), Hoffmann-La Roche publiait un communiqué soulignant que Mannesmann ignorait cette destination finale... Ce type de discordance, qui ajoute à la confusion, est à remarquer : c'est au moment où on aurait le plus besoin de coordination que l'on a sans doute le moins de temps pour l'assurer. Toujours est-il qu'elle n'apparaît pas parfaite au sein de la firme.

On notera enfin le commentaire paru dans la Voix du Nord : l'affaire apporte de l'eau au moulin des ennemis de la démocratie occidentale. Le journal ne poursuit pas dans cette ligne, mais elle apparaît souvent en situation de crise : chacun est invité à déposer les armes pour respecter des intérêts supérieurs.

Dans trois longues dépêches, l'AFP donne elle aussi une synthèse complète sur l'affaire. Ce type de dossier est important : il permet à chacun de retrouver des bases plus solides sur lesquelles empiler encore les multiples informations qui affluent. C'est ici au tour de l'AFP de faire ce point général, ce qui a un autre impact que dans un journal isolé. Cette synthèse souligne notamment que la piste française a perdu de son intérêt au profit de l'hypothèse allemande - il

s'agit là d'un choix manifeste de l'AFP. L'Agence rappelle par ailleurs que le gouvernement italien, plus que prudent, se borne à déclarer qu'il ne peut fournir aucune information sur le sort des déchets.

L'AFP rapporte également les propos de Mme Bouchardeau au Sénat. Le secrétaire d'Etat maintient sa pression à l'endroit d'Hoffmann-La Roche qui a cru "pouvoir se décharger de cette affaire sur des sous-traitants dont certains n'étaient pas à l'abri de graves critiques". Et le secrétaire d'Etat ajoute : "Aucun industriel ne peut mépriser la société dans laquelle il exerce son activité et adopter une stratégie de refus d'informer".

Ces dernières tranches d'informations seront démenties dans des dépêches ultérieures du même jour ; comme si, en situation de crise, toute tentative d'éclaircissement était suivie de contre-information, de démentis, bref, de mystère plus opaque encore:

La piste française aurait perdu de son intérêt au profit de la piste allemande ? A 20 h. 06, une dépêche de l'AFP apprend que Bonn renvoie finalement sur la piste française et retourne à Mme Bouchardeau les questions qu'elle avait formulées dix jours auparavant : il est demandé "au secrétaire d'Etat français à l'Environnement de tout entreprendre pour retrouver les fûts dont la présence avait été localisée pour la dernière fois à Saint-Quentin". "Les documents transmis par Mannesmann, ajoute Bonn, n'ont rien révélé."

L'Italie serait incapable, selon Rome, de donner quelque indication? A 17 h. 57, le sénateur Noè fait au contraire savoir qu'il y a eu offre d'incinération de la part d'un pays de la CEE. Mais il se refuse à nommer ce pays. Tout en faisant, semble-t-il, allusion à une installation exemplaire des environs de Lyon. La crise va-t-elle fuser vers la région lyonnaise ? Ce n'est pas certain car, à 21 h. 51, le sénateur Noè exclut cette piste lyonnaise. Mais il refuse de donner plus d'éléments pour le jeu de devinettes qu'il propose. Par contre, il accepte de parler longuement pour montrer en quoi l'Italie n'est en rien responsable de l'affaire. Il tient aussi à souligner combien la question est surtout d'ordre "psychologique" : "Les fûts sont en effet enterrés en sécurité en milieu imperméable sous une couche d'argile".

En finale, le sénateur Noè ouvre la brèche en direction d'Hoffmann-La Roche : "Je trouverais positif que l'on prenne en charge les 41 fûts et qu'on aille les incinérer, notamment pour des raisons psychologiques. Actuellement toute décision dépend de Hoffmann-La Roche". Ces va-et-vient, affirmations contradictoires et sous-entendus démentis sont encore des ingrédients de premier choix pour nourrir une crise.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (4)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (2)

2. THEMES

- 1° Interview d'Hoffmann-la Roche
- 2° Une affaire que vont exploiter les détracteurs du système démocratique occidental sous couvert d'écologie.

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Le dossier
- 2° Bonn : renvoi sur la piste française
- 3° Déclarations italiennes : auto-protection et dégagement sur une nouvelle piste mystérieuse
 - a) Une piste mystérieuse ? Lyon ?
 - b) L'Italie non responsable. Lyon hors de cause.
 - c) Un problème "psychologique". Tout dépend d'Hoffmann-La Roche.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Courrier Picard : Greenpeace ne veut pas que le dossier soit enterré.
2. Le Matin : Le coup d'éclat de Greenpeace.
3. Sud-Ouest : Le scandale des déchets de Seveso. On peut encore tout craindre. Charente : doutes persistants.
- 4° Le Monde : La dioxine de Seveso reste introuvable.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Figaro : Le mystère de la dioxine de Seveso. Trois questions à Hoffmann-La Roche.
2. La Voix du Nord : Mme Bouchardeau : l'incertitude. Hoffmann-La Roche : l'embarras. La RFA : l'émotion.

2. THEMES

1° Interview d'Hoffmann-La Roche

Le Figaro

"Nous avons posé trois questions au siège d'Hoffmann-La Roche à Bâle. Mme Bera Britsch, responsable au Service de l'Information, nous a répondu au nom de la direction :

L. F. : Pourquoi ne peut-on savoir où se trouve la dioxine ?

H. L. R. : Parce qu'Hoffmann-La Roche ne sait pas où se trouvent les déchets. Hoffmann-La Roche a cherché à stocker le contenu de la cuve du réacteur (2,5 tonnes de matériel contaminé, avec une teneur en dioxine estimée à 200 ou 300 grammes) et a demandé à des décharges habilitées - une dizaine en Europe - de stocker ce type de matériel. Mais, comme les fûts portaient l'étiquette "Seveso", les décharges ou les gouvernements ont refusé. Il fallait donc trouver où stocker ces déchets. La maison Mannesmann-Italiana Divisione Ecologica [filiale italienne du groupe ouest-allemand Mannesmann qui emploie 112 000 personnes, dont 30 000 à l'étranger ; c'est la 17^e firme industrielle de RFA], société spécialisée dans le transport et le stockage des déchets toxiques, s'est déclarée disposée à les prendre en charge et à les stocker dans une décharge contrôlée. Mais elle a toutefois posé une condition sine qua non, à savoir une clause de confidentialité, c'est-à-dire que ni les autorités italiennes ni Hoffmann-La Roche n'auraient connaissance du lieu de dépôt.

Nous avons demandé, par acte notarié, que Mannesmann confirme que le stockage final ait lieu dans une décharge contrôlée. Nous avons reçu cet acte

notarié daté du 13 décembre 1982, qui garantit que les déchets ont été enveloppés de polyuréthane et stockés dans une décharge contrôlée sous 3 à 5 mètres d'argile.

L. F. : Quels sont les pays à exclure et pourquoi ?

H. L. R. : Hoffmann-La Roche avait demandé que l'Italie et la Suisse soient exclues de l'entreposage car, en Suisse et en Italie, il n'y a pas de décharge autorisée. Les déchets ne sont pas non plus dans la mer, puisque recouverts de 3 à 5 mètres d'argile. Il est peu probable aussi qu'ils soient en France, mais nous ne pouvons pas l'affirmer.

L. F. : Quand saura-t-on où se trouvent les déchets ?

H. L. R. : Le jour où Mannesmann décidera de le faire connaître.

2° Une affaire que vont exploiter les détracteurs du système occidental sous couvert d'écologie

La Voix du Nord

Dans cette ténébreuse affaire, tout le monde semble cacher une partie de la vérité. Le ministre allemand de l'Industrie, qui avait déclaré l'affaire particulièrement close il y a quelques jours, veut maintenant, devant le tollé, accélérer les recherches. Le groupe Hoffmann-La Roche, qui gardait jusqu'ici un étrange silence, a révélé que, par contrat, il s'était engagé à ne pas savoir vers quelle destination serait emmené le poison dont il cherchait à se débarrasser. Quant aux autorités de Berlin-Est, elles ont une telle habitude de maquiller la vérité qu'elles en sont devenues difficilement crédibles.

Voilà en tout cas de l'eau au moulin de ceux qui, sous couvert d'écologie, prônent la lutte contre l'industrie, la technique, le progrès et, d'une manière générale, le système démocratique occidental.

III - DEPECHEs d'AGENCES

1° Le dossier

AFP, Paris, 17 h. 52, 17 h. 55, 17 h. 57

Accusations, rumeurs, démentis en cascades : le bruit - devenu international - a enflé toute la semaine autour de l'affaire des déchets toujours mystérieusement disparus de Seveso. Mais la pression n'a pas été assez forte pour délier les langues de ceux qui savent, tenus par on ne sait quel secret : fructueux ou politique.

La piste française, quoi qu'il en soit, a perdu au fil des jours de son intérêt au profit de l'hypothèse allemande, de l'Ouest comme de l'Est. En RFA où la sensibilité écologique est exacerbée, l'opinion s'est enflammée pour le sujet : "Où est le poison de Seveso ?" a titré toute la presse en demandant des comptes, tandis que les partis politiques allemands condamnaient "l'incroyable et scandaleuse" disparition des déchets de Seveso et que le gouvernement fédéral lui-même se déclarait "déterminé à éclaircir l'affaire".

Dans ce contexte difficile, la position de la société Hoffmann-La Roche comme celle des autorités italiennes est de plus ouvertement mise en cause.

Le gouvernement italien, dont le silence sur la destination des fûts a été critiqué par les autorités ouest-allemandes, se maintient dans un attentisme prudent. Il s'est borné à affirmer qu'il n'avait pas pris connaissance "officiellement" des déclarations allemandes et que, de toutes façons, il ne pouvait fournir aucune indication sur le sort des déchets.

En attendant, l'organisation internationale Greenpeace ne laisse pas retomber le suspense qu'elle a si bien créé. Quant au secrétaire d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la vie, Mme Bouchardeau, elle a "désapprouvé" vendredi devant le Sénat le comportement d'Hoffmann-La Roche qui a cru, a-t-elle déclaré, "pouvoir se décharger de cette affaire sur des sous-traitants dont certains n'étaient pas à l'abri de graves critiques". Aucun industriel, a ajouté le secrétaire d'Etat, ne peut mépriser la société dans laquelle il exerce son activité et adopter une stratégie de refus d'informer".

2° Bonn : renvoi sur la piste française

AFP, Bonn, 20 h. 06

Le ministère ouest-allemand de l'Intérieur a demandé samedi soir au secrétaire d'Etat à l'Environnement, Mme Huguette Bouchardeau, de "tout entreprendre pour retrouver les fûts toxiques de Seveso dont la présence avait été localisée pour la dernière fois le 20 septembre 1982 à Saint-Quentin" (Nord de la France).

Cette requête a été formulée à la suite de l'étude des documents de Mannesmann-Italiana (filiale italienne de la firme ouest-allemande Mannesmann) sur la dioxine de Seveso, qui selon le ministère ouest-allemand "n'apportent aucun indice sur un quelconque transport ou stockage des déchets en RFA, ni sur leur éventuel transit à travers le territoire de l'Allemagne fédérale".

3° Déclarations italiennes : auto-protection, dégagement sur une nouvelle piste mystérieuse

a) Une piste française ? Lyon ?

AFP, Paris, 15 h. 57

Le sénateur Luigi Noè a créé une surprise vendredi à la télévision en déclarant qu'un pays de la communauté - qu'il n'a pas voulu nommer - aurait proposé de brûler les déchets dans un incinérateur "adéquat et autorisé". Comme le sénateur citait nommément une installation exemplaire des environs de Lyon, l'idée est venue que la proposition serait d'origine française, ce qu'a vite démenti le ministère de Mme Huguette Bouchardeau.

De toutes façons le problème reste entier car il faudrait d'abord retrouver les déchets avant de les brûler.

b) L'Italie non responsable. Lyon hors de cause

AFP, Milan, 21 H. 51, 21 h. 53

L'Italie a rempli toutes les obligations qui lui incombent dans la question des déchets de dioxine de Seveso, a déclaré samedi soir à l'AFP le sénateur Luigi Noè, responsable du Bureau spécial créé par l'administration lombarde pour coordonner les efforts des autorités après la catastrophe de juillet 1976. Tout en confirmant par ailleurs qu'un pays de la communauté européenne s'était déclaré disposé à détruire dans un incinérateur la dioxine, M. Noè a exclu qu'il puisse s'agir de celui de Lyon (France). Ce dernier, a-t-il précisé, a bien les caractéristiques techniques nécessaires, mais n'est pas officiellement autorisé à ce genre d'opération. M. Noè a refusé de donner toute indication sur le pays qui s'était proposé pour cette opération, par l'intermédiaire de son consulat à Milan.

Au sujet des responsabilités italiennes touchant l'évacuation des déchets, M. Noè a indiqué qu'aux termes de la convention signée en 1977 entre Givaudan (Groupe Hoffmann-La Roche, firme propriétaire de l'usine Icmesa d'où sortit le nuage de dioxine) et la Lombardie, Hoffmann-La Roche prenait en charge les déchets, l'Italie ayant seulement à surveiller que les opérations se déroulent selon les normes de sécurité.

Il s'agissait en l'occurrence du contrôle de trois opérations, a précisé le sénateur :

1. Prendre le matériel resté dans le réacteur et le mettre dans des fûts, selon un projet préconisé par l'Office National Italien de l'Energie Atomique.
2. Le choix des fûts (les mêmes que ceux que l'on utilise pour le transport des matériaux nucléaires, deux fûts métalliques l'un dans l'autre séparés par une matière isolante).
3. Surveiller le transport jusqu'à la frontière française et contrôler la description exacte des fûts.

En fait, a relevé M. Noè, on avait opté tout d'abord pour l'incinération. Plus tard, Hoffmann-La Roche a choisi le transport et l'enterrement. "J'aurais préféré l'incinération, notamment pour des raisons psychologiques."

Quant à la question de savoir s'il n'y avait pas obligation d'alerter les autorités du pays où devait entrer la dioxine, M. Noè a fait remarquer qu'il y avait une "circulation continue" de déchets toxiques et qu'il n'existait ni obligation ni réglementation à ce sujet pour les déchets non atomiques.

c) Un problème "psychologique". Tout dépend d'Hoffmann-La Roche

AFP, Milan, 21 h. 55

"Je dois me rendre le 20 avril prochain à Paris pour discuter de la question, au sein du comité de l'OCDE sur ces problèmes. Je suis personnellement favorable à l'instauration d'une réglementation", a ajouté M. Noè.

Il a estimé enfin que l'on "exagérait" sur le plan psychologique les dangers des fûts de dioxine. "Il s'agit de 2 200 kg de matières salines, contenant 300 grammes de dioxine", a-t-il dit.

Actuellement, les fûts se trouvent enterrés en sécurité en milieu imperméable sous une couche d'argile, a dit le responsable italien. "Je trouverais positif que l'on prenne en charge les 41 fûts et qu'on aille les incinérer, notamment pour des raisons psychologiques, a-t-il poursuivi. Selon les spécialistes, si on le fait avec un four adapté, à la température de 1 400°, le problème devait être définitivement résolu." Actuellement, "toute décision dépend de Hoffmann-La Roche", a conclu M. Noè.

Dimanche 10 avril

D Y N A M I Q U E

La press reflète le désarroi, la lassitude. Chacun choisit entre Bonn qui renvoie sur Paris, l'Allemagne aux prises avec une inquiétude grandissante, la colère ressentie à Bonn comme à Paris, l'exaspération contre Hoffmann-La Roche (surtout en RFA). Ici on se fâche, là on exige. On sent la patience de chacun mise à rude épreuve. Un titre exprime bien cette situation d'ensemble : "Le silence s'épaissit" (Le Midi Libre).

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. La Voix du Nord : Bonn demande à Paris de tout entreprendre pour retrouver les fûts.
2. Le Provençal : Une incroyable disparition.
3. La Dépêche du Midi : La colère face au silence. Paris condamne, Bonn s'insurge, la CEE veut renforcer les contrôles aux frontières.
4. Nice-Matin : Les Allemands se fâchent.
5. Le Midi Libre : Le silence s'épaissit.
6. Le Nouveau Journal : Un silence de six mois. Le Sénat exige des explications.
7. Le Matin : l'Allemagne exaspérée par Hoffmann-La Roche.
8. L'Est Républicain : Concertation entre les écologistes de Greenpeace et les élus de Pontailier.

Lundi 11 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Les nombreuses dépêches du 9 avril sont reprises ce lundi 11 avril ; l'accent est souvent mis sur l'Allemagne qui "renvoie la balle" sur Paris. Un quotidien, comme souvent, ouvre encore une piste : cette fois, c'est vers la Saône-et-Loire (Le Progrès); là aussi, suffisamment d'indices peuvent nourrir crainte et suspicion.

On notera un appel au Président de la République, c'est-à-dire, dans l'esprit des signataires de l'appel, l'effacement de tous les échelons intermédiaires : phénomène classique en situation de crise (le voyage du Président Mitterrand en Suisse suscitant d'ailleurs ce genre de démarche).

Enfin et surtout il faut remarquer une première présentation de l'affaire en termes de crise : phénomène de haute turbulence pouvant, comme un cyclône, frapper ici ou là ; Le Quotidien de Paris ne pratique guère l'"understatement" : "Décidément la perte de la dioxine de Seveso représente une affaire très... empoisonnante. Non seulement elle provoque depuis dix jours accusations, rumeurs, démentis en cascades, mais elle risque d'entraîner sinon la démission de plusieurs ministres en Europe, en tout cas de graves tensions diplomatiques entre Italie, RFA, France, RDA, voire Belgique et Luxembourg... De quoi faire éclater l'Europe en un rien de temps ! Dans la soirée d'avant-hier, le ministère ouest-allemand de l'Intérieur a amorcé le début de ce qu'il faudra bientôt appeler un véritable règlement de comptes."

L' article contient aussi le genre de détail capable de susciter pour longtemps des réactions et suspicions très fortes : "A en croire la militante de Greenpeace, Huguette Bouchardeau lui aurait récemment indiqué que Bernard Paringaux proclamait toujours attendre le paiement d'un million de dollars en échange de son travail lié aux déchets de Seveso".

Les dépêches du jour sont intéressantes. Ainsi, de Milan, vient encore le type même d'information qui attise une crise. "On" laisse savoir que, jeudi 14 avril, le Président de la Région lombarde fournira des précisions. Mais il est exclu qu'il puisse révéler le lieu de stockage des fûts. Le porte-parole de la Région précise que ce type de question doit être posé à Hoffmann-La Roche. Bref, de façon indirecte, on apprend que des demi-réponses seront bientôt fournies ; de façon directe on est invité à interroger Hoffmann-La Roche pour la question-clé.

A Bonn, l'exaspération semble à son comble. Ce que révèle le comportement des autorités : elles rendent publics des documents ; elles rendent publiques des démarches diplomatiques. En termes clairs : Bonn a fait tout son devoir : que Paris fasse le sien, que les autorités italiennes fassent preuve de plus de cohérence (entre Rome et Milan), de plus de précisions dans les propos (le sénateur Noè ayant déclaré avoir reçu une proposition d'un pays européen dont il a tu le nom).

Documents et démarches sont des objets d'échanges dans la gestion d'une crise. "Tout" livrer, "tout" rendre public, ou feindre de le faire, c'est en quelque sorte refuser de jouer plus longtemps avec les règles du jeu en vigueur. Ou vouloir faire croire qu'il en est ainsi. Il n'est pas sûr que tel soit le cas ici. Mais les indices invitent au moins à réfléchir en ce sens.

JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (6)

JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (3)

2. THEMES

- 1° Une piste Monchanin (Saône-et-Loire)
- 2° Appel au Président de la République
- 3° Pour la première fois : une analyse en termes de crise

III - DEPECHEES D'AGENCES

1° **Milan**

- a) Déclarations semi-publiques...
- b) Promettant des demi-réponses
- c) Et redressant les tirs sur Hoffmann-La Roche

2° **Bonn**

- a) Précisions sur les documents obtenus de Mannesmann. Renouvellement du renvoi sur Paris
- b) Précisions sur les démarches entreprises vers Rome